

## ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, ALBINGIA, compagnie d'assurances, 109/111, rue Victor Hugo – 92532 Levallois Perret Cedex, certifions que l'assuré désigné ci-dessous :

**SAS VALORIDEC  
MONTORGUEIL  
ROUTE NATIONALE 113  
11000 CARCASSONNE**

est titulaire auprès de notre compagnie, d'un contrat d'assurance de responsabilité civile n° RC1700273 ayant pris effet le 01/01/2017.

**ACTIVITES DE L'ASSURE :**

- Collecte, tri et valorisation de déchets avec réalisation de broyage et concassage,
- Location de bennes et matériel nécessaires au stockage et à la récupération des déchets pour les professionnels, y compris location d'engins avec ou sans chauffeur,
- Fabrication et vente de bois de chaufferie (Biomasse) et agrégats issus de la valorisation des déchets, avec broyage et criblage du bois.

**L'ASSURE DECLARE :**

- QUE LES PRODUITS DANGEREUX NE SONT PAS COLLECTES VOLONTAIREMENT ET QU'ILS SONT TRAITES ET VALORISES PAR DES SOCIETES SPECIALISEES REGULIEREMENT ASSUREES EN RESPONSABILITE CIVILE,
- NE PAS FAIRE DE LOCATION D'ENGINS DE LEVAGE.

Les garanties sont accordées, aux clauses et conditions du contrat, à concurrence des montants de garanties et des franchises figurant sur le tableau ci-après.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 inclus.

Elle est établie pour valoir ce que de droit et ne saurait engager en aucun cas la compagnie d'assurance, ALBINGIA, au-delà des termes et limites du contrat auquel elle se réfère.

Cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur .

Fait à MARSEILLE , le 20/02/2019  
Pour servir et valoir ce que de droit.

La Direction.



**PJ : 1 exemplaire du tableau Montant des Garanties et des Franchises.**

## MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

NATURE DES GARANTIES	MONTANTS DES GARANTIES	FRANCHISE PAR SINISTRE
<b>DOMMAGES AVANT LIVRAISON OU AVANT ACHÈVEMENT DES TRAVAUX</b>		
- Dommages Corporels, Dommages Matériels et Dommages Immatériels confondus par sinistre .....	9 000 000 EUR	néant pour les dommages corporels
<b>dont :</b>		
- <b>Faute inexcusable : Accidents du travail &amp; Maladies professionnelles</b> tous dommages confondus :		
par année d'assurance .....	2 000 000 EUR	
et avec un maximum par sinistre de .....	1 000 000 EUR	1 500 EUR
. dont <b>Maladies professionnelles</b> par année d'assurance .....	1 000 000 EUR	1 500 EUR
- <b>Dommages Matériels, Dommages Immatériels Consécutifs et Dommages Immatériels Non Consécutifs</b> , confondus .....	2 000 000 EUR	2 500 EUR
. dont <b>Dommages Immatériels Non Consécutifs</b> par année d'assurance .....	200 000 EUR	2 500 EUR
. dont <b>Vol commis par préposés</b> par année d'assurance .....	30 500 EUR	450 EUR
. dont <b>Dommages matériels subis par les préposés</b> par sinistre ...	15 500 EUR	300 EUR
<b>DOMMAGES APRÈS LIVRAISON OU APRÈS ACHÈVEMENT DES TRAVAUX</b>		
- <b>Dommages Corporels, Dommages Matériels, Dommages Immatériels</b> confondus, par année d'assurance .....	2 000 000 EUR	néant pour les dommages corporels
. dont pour <b>Dommages Matériels et Dommages Immatériels Consécutifs et Dommages Immatériels Non Consécutifs</b> par année d'assurance .....	2 000 000 EUR	5 000 EUR
. dont pour <b>Dommages Immatériels Non Consécutifs</b> par année d'assurance .....	200 000 EUR	7 500 EUR
<b>CONVENTIONS</b> conformément à ce qui est prévu au paragraphe "Étendue Géographique de la garantie"		
<b>ASSISTANCE JURIDIQUE</b> Engagement maximum de l'Assureur		
- par événement générateur .....	15 250 EUR	
- pour tout litige supérieur à .....	1 525 EUR	

Fait à MARSEILLE, le 20/02/2019

Pour servir et valoir ce que de droit. La Direction



albingia  
Avenue Robert Schuman  
13002 MARSEILLE  
04 91 72 30 47 - Télécopieur : 04 91 72 30 58